

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 JUILLET 2019 à 20 H 00**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 8 juillet 2019 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

Présents : Messieurs Yves RIMOUX, Jean-Paul BOURLIERE, Madame Evelyne RICARD, Messieurs Pierre MOUTET, Rémy ARQUILLERE, Mesdames Corinne THIVANT, Fabienne MÉANT, et Monsieur Didier RICARD.

Absents excusés : Madame Patricia GOUTORBE donne pouvoir à Monsieur Yves RIMOUX  
Madame Catherine BIGAY donne pouvoir à Madame Evelyne RICARD  
Monsieur GITENET Laurent, Madame Christine DURAND, Monsieur Fabrice PETELET, Madame Stéphanie ROBERT et Monsieur Laurent VILLANO.

Monsieur Rémy ARQUILLERE a été désigné secrétaire de séance.

=+==+==+==+==+==+==+==+==+

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

## **POINT SUR LES PROJETS EN COURS**

### \* Aménagement du bourg

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les potelets en bois seront installés après le 14 juillet.

Monsieur Pierre MOUTET demande s'il est possible de faire changer les panneaux d'entrée d'agglomération. Monsieur le Maire répond qu'un courrier sera envoyé au Département de la Loire pour demander l'autorisation.

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE demande aux services du Département de nettoyer le carrefour en bas du bourg, entre la RD307 et la RD8.

Concernant les abribus, Monsieur le Maire rappelle que Roannais Agglomération prend en charge la fourniture et la pose d'un abribus. Le Conseil Municipal souhaite installer un second abribus. Cependant, après avoir reconsulté la société qui fournit les abribus à Roannais Agglomération afin d'assurer une certaine cohérence, le devis présenté est identique au précédent, soit 8.150,00 € HT. Le Conseil Municipal n'est pas d'accord avec ce tarif, et souhaite avoir d'autres devis, éventuellement dans un autre matériau.

### \* Commerce multiservices

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur et Madame L. Bruno ont fait part de leur souhait de reprendre la gérance du commerce multiservices.

Monsieur le Maire propose de signer avec Monsieur et Madame Bruno L., un contrat de location-gérance d'une durée de 1 an, renouvelable. La redevance mensuelle est fixée à 375,00 € HT, soit 450,00 € TTC. Un mois de dépôt de garantie sera demandé.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Accepte de signer avec Monsieur et Madame Bruno L., un contrat de location gérance d'une durée de 1 an renouvelable. La redevance est fixée à 375,00 € HT, soit 450,00 € TTC. Un mois de dépôt de garantie sera demandé.
- 2) Autorise Monsieur le maire à signer le contrat de location-gérance chez Maître CREPET, Notaire à La Pacaudière.

Par ailleurs, Monsieur et Madame L. Bruno souhaite occuper l'appartement situé au-dessus de l'ancienne école.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de signer un contrat de bail précaire et révocable avec ces personnes.

Il donne donc lecture de la proposition de bail.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Accepte de signer un bail avec M . et Mme L. Bruno pour l'appartement de type 3 situé au-dessus de l'école publique, dans les termes énoncés sur la proposition de bail telle qu'annexée à la présente délibération,
- 2) Charge Monsieur le Maire de signer le bail et d'effectuer toutes démarches rendues nécessaires par la présente délibération.
- 3) Dit que les recettes seront recouvrées à l'article 752 du budget général.

### **DÉGRÈVEMENTS TAXE FONCIÈRE 2018**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la taxe foncière 2018 de la commune est dégrévée pour un montant de 45,00 €, pour pertes derécolte relatif à la sécheresse.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la taxe foncière 2018 est également dégrévée afin de prendre en compte la démolition de l'ancienne poste et du garage communal.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Accepte le montant du dégrèvement à hauteur de 45,00 € au titre de la sécheresse ;
- 2) Accepte le montant du dégrèvement à hauteur de 464,00 € au titre de la démolition de l'ancienne Poste et du garage communal ;
- 3) Dit que la recette sera imputée au compte 758.

### **BILAN GARDERIE**

Il y a eu 3816 gardes, sans impayé.

Le tarif de la garderie est de 1,20 € par jour de garde périscolaire, que ce soit le matin avant l'école, l'après-midi après l'école, ou avant et après l'école.

<b>Année scolaire</b>	<b>Nombre de garde</b>
<b>2015/2016</b>	5050
<b>2016/2017</b>	4995
<b>2017/2018</b>	4312
<b>2018/2019</b>	3816

\* Régie d'avance garderie

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'habituellement, 20 % des recettes garderie de l'année scolaire précédente étaient redistribuées sous forme de subvention dans le compte garderie, pour ses dépenses de fonctionnement, au début de l'année scolaire.

Aussi, il demande aux membres du Conseil Municipal de fixer une allocation au titre de l'année scolaire 2019-2020.

Le Conseil Municipal décide que la garderie périscolaire continuera à disposer d'un montant calculé sur la base de 20 % des recettes garderie de l'année scolaire précédente et fixe à 916,00 € la somme mise à disposition de la garderie pour l'année scolaire 2019-2020, somme qui pourra être retirée par la régie d'avances garderie.

**BILAN CANTINE**

Le bilan de cantine sera fait lors de la prochaine réunion, la régie cantine n'ayant pas pu clôturer avant la réunion du Conseil Municipal.

**RESTAURANT SCOLAIRE : CONVENTION AVEC LA MFR DES ATHIAUDS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif appliqué pour l'année scolaire 2018-2019 concernant le restaurant scolaire était de 3,80 € le repas avec forfait et 4,00 € le repas occasionnel

Il informe le conseil des nouveaux termes du contrat de préparation et de livraison des repas. La Maison Familiale Rurale des Athiauds révisé ses tarifs pour l'année scolaire prochaine, à savoir 3,78 € le repas (au lieu de 3,73 € le repas pour l'année scolaire 2018-2019).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Accepte les termes du contrat de préparation et de livraison des repas tel qu'établi par la Maison Familiale Rurale des Athiauds,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir ;
- 3) Décide de modifier les tarifs appliqués, à savoir 3,85 € le repas au forfait et 4,00 € le repas occasionnel.

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire dit qu'il convient de modifier le budget communal afin de prévoir le coût supplémentaire des travaux d'aménagement du bourg relatif à la révision des prix. Il présente à l'Assemblée la décision modificative n°1 du budget communal et lui demande de bien vouloir l'approuver.

<b>DESIGNATION</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
D 020 – Dépenses imprévues	10.000,00 €	
D 2151 – Op 247 – Chemin Margot et Chaize	10.000,00 €	
D 2128 – Op 253 - Entrée Foyer rural	6.000,00 €	
D 2152 – Op 260 – Dénomination des voies	2.000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>28.000,00 €</b>	
D 2315 – Op 202 – réhabilitation Bourg		28.000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>28.000,00 €</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

4) dit qu'il convient de modifier le budget communal 2019

5) accepte la proposition présentée ci-dessus.

## **COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS**

\* Conseil d'école, le 11 juin 2019

- Départ de Monsieur GODEL
- Effectifs prévisionnels à la rentrée 2019 : 79 élèves
- Fête du 100<sup>ème</sup> jour d'école : belle réussite, à renouveler les années suivantes
- Rencontres sportives avec le DEGEL
- Spectacle de danse avec NOETIKA pour les classes de GS CP CE1 CE2
- Spectacle sur le thème des 5 sens à Saint Forgeux pour les maternelles
- Cycle piscine
- Sorties de fin d'année

## **QUESTIONS DIVERSES**

\* Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Jean-Claude TISSOT, Sénateur de la Loire, concernant le référendum d'initiative partagée : pour ou contre la privatisation des aéroports de Paris.

\* Roannaise de l'Eau informe la Mairie que les relances pour les contrôles des systèmes d'assainissement non collectif sont en cours. Dernières relances avant majoration.

\* Monsieur le Maire indique que le SIEL a fait parvenir un lexique, consultable en Mairie.

\* L'entreprise CHAVANY sera contactée pour fixer une date de début de travaux pour le Chemin de la Chaize.

\* Les dossiers de demandes de subventions pour les rideaux de la salle d'animation et pour la solution d'arrosage devront être déposés avant la fin de l'année auprès du Conseil Départemental de la Loire.

\* Il est proposé d'installer un nouveau revêtement de sol dans les toilettes du Foyer Rural.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

<p>La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu <b>Le LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019 à 20H00</b></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------